

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 mars 2024

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique		X	C. CROUX	

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
22h30

Prochain Conseil :
10/04/2024

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes rendus des réunions
2. Délibération ESIT - Participation communale 2024 aux frais de fonctionnement école de Tarabel
3. Délibération ESIT - Prise en compte changement d'adresse des parents au 1er septembre
4. Délibération ESIT - Prime pouvoir d'achat pour le personnel des écoles
5. Délibération Subventions communales 2024
6. Délibération enveloppe prévisionnelle installation équipements sportifs
7. Délibération Révision libre enveloppe « voirie » pour l'année 2024
8. Délibération SDEHG - Demande diagnostic énergétique bâtiment Mairie-Salle des Fêtes
9. Travaux église
10. Point SIPOM
11. Comptes rendus des réunions intercommunales
12. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Approbation des comptes rendus des réunions

Le compte rendu de la séance du 31 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération ESIT - Participation communale 2024 aux frais de fonctionnement école de Tarabel

COMMUNES	NBRE ELEVES	COUT PAR ELEVE	MONTANT PART FONCT	DETTE PAR HABITANT	TOTAL DU PAR COMMUNE	DIFFERENCE PART FONCTIONNEMENT ENTRE 2023 ET 2024	DIFFERENCE ELEVE 2023 2024
CARAGOUDES 240 habitants	20	1630.755	32 615	6 146	38 761	- 4081	IDEM
MAUREVILLE 312 habitants	17	1630.755	27 723	7 990	35 713	- 568	+4
MOURVILLES BASSES 83 hab	6	1630.755	9 784	2126	11 910	+ 1429	+2
SEGREVILLE 344 habitants	25	1630.755	40 769	8 810	49 579	- 17 507	-7
TARABEL 604 habitants	87	1630.755	141 876	15 469	157 345	+ 680	+6
TOUTENS 424 habitants	41	1630.755	66 861	10 859	77 720	- 5395	+1
TOTAL 2007 habitants	196		319 628	51 400	371 028		+6

Coût élève 2023 : 1 563 € + dette habitant 8 422 € soit coût total par élève de 2 790, 84 € (13 élèves).

Coût élève 2024 : 1 630, 75 € + dette habitant 7 990 € soit coût total par élève de 2 100, 76 € (17 élèves).

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

3. Délibération ESIT - Prise en compte changement d'adresse des parents au 1er septembre

Suite à la réunion de l'ESIT du 28 février 2024, Monsieur le Maire informe le Conseil de la problématique des changements d'adresse des parents des enfants scolarisés à l'école de Tarabel.

Afin de palier à ce problème, le secrétariat de l'ESIT transmettra la liste des enfants scolarisés par commune avec l'adresse inscrite sur leur fichier afin de la vérifier. La commune s'engage à valider ce fichier avant le 15 juin de l'année en cours pour la prise en compte des effectifs au 1er septembre.

Il est rappelé que le nombre d'enfants inscrits au 1er septembre de chaque année sera celui pris en compte pour la facturation de l'année budgétaire suivante.

La liste des enfants concernés sera adressée à chaque commune pour validation.

Cette délibération sera annexée à la convention de l'ESIT.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

4. Délibération ESIT - Prime pouvoir d'achat pour le personnel des écoles

Suite à la réunion de l'ESIT du 28 février 2024, il convient de statuer sur la possibilité d'octroyer la prime pouvoir d'achat exceptionnelle dans la fonction publique territoriale, suite au décret N°2023-1006 du 31 octobre 2023.

L'ESIT a établi les différentes possibilités de pourcentage de prime de pouvoir d'achat exceptionnelle du personnel des écoles, avec prise en compte de la fonction et de la durée d'emploi des agents.

Il est proposé différents scénaris :

- 100 % sera égal à un coût ESIT de 5 825 €
- 80 % sera égal à un coût ESIT de 4 660 €
- 70 % sera égal à un coût ESIT de 4 077 €
- 50% sera égal à un coût ESIT de 2 912 €
- 30 % sera égal à un coût ESIT de 1 747 €

Dans l'élaboration du budget ESIT 2024, le taux de 100 % a été inscrit en dépense de fonctionnement.

Chaque commune doit se prononcer sur le pourcentage retenu ou pas.

Le pourcentage retenu sera celui voté à la majorité des conseils municipaux.

Cette délibération sera transmise par courriel à l'ESIT.

Le conseil municipal est favorable à l'attribution de la prime au taux de 100 %.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

5. Délibération Subventions communales 2024

Proposition de subventions communales :

- Mieux vivre chez soi 110 €
- ACVA 23 €
- Chasse Maurévilloise 250 €
- Belote Maurévilloise 250 €
- CCJA CARAMAN 23 €
- Comité de fêtes de Maureville 3 000 €
- FNACA 30 €
- FNATH secteur Caraman 30 €
- Gymnastique Maurévilloise 250 €
- Les Répoupets 100 €
- Sapeurs-Pompiers de Caraman 120 €

Total des subventions : 4 186 €

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0

Deux élus n'ont pas pris part au débat et au vote étant membres au bureau de deux associations.

6. Délibération enveloppe prévisionnelle installation équipements sportifs

Devis pour installation de :

- 1 panneau d'information, 1 rameur, 1 vélo elliptique, 1 balancelle, 1 chaise romaine, 1 espalier, 1 triple barre fixe, 1 pont de singe, 1 double poutre inclinée

Offre de FREETNESS (installé à Tarabel) : 11 580 € HT de matériel + 6 400 € HT de montage

Devis pour installation de : 1 panneau d'information, 1ski de fond, 1 rameur, 1 balançoire, 1 flexion bras/abdos, 1 échelle horizontale, 1 échelle horizontale, 1 barre de flexion, 1 poutre sur ressort

Offre de ALEC : 6 560 € HT de matériel + 9 447 € HT de montage

Devis pour installation d'une structure combi junior (cage de foot + panier basket)

Offre de ALEC : 1 520 € HT de matériel + 1 070 € HT de montage

Proposition de voter une enveloppe de 25 000, 00 € TTC afin de déposer le dossier de demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport (Subventionnement prévisionnel de 80 %).

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10	0	1

7. Délibération Révision libre enveloppe « voirie » pour l'année 2024

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal en date du 16/09/2019, validant le rapport de la CLECT intitulé Rapport n°4-2023 : Révision Libre enveloppe voirie.

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'acter le montant de la révision libre afin que celui-ci soit pris en compte dans les attributions de compensation 2024.

TABLEAU DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024	Montant AC PROVISoire au 1er JANVIER 2024		Rapport n°4 Ac complémentaire Enveloppe voirie	Montant de l'AC révisée	
	Communes	Montant AC à verser par la CC		Montant AC à verser par la commune	à verser (739211)
MAUREVILLE		1 422,96	20 899,00		22 321,96

L'attribution de compensation versée à la CCTL est de 22 321. 96 € incluant l'enveloppe complémentaire voirie.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

8. Délibération SDEHG - Demande diagnostic énergétique bâtiment Mairie-Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil que le SDEHG réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux, et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme.

Ce programme sera financé à 95 % par le SDEHG et le programme ACTEE+ CHENE, une charge de 5 % restera à la commune, soit un maximum de 300 € par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de demander un diagnostic énergétique pour Mairie et Salle des fêtes
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5 % du diagnostic, soit un maximum de 300 € par bâtiment
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Attente retour du PETR pour prise de contact, et demande de délai d'intervention.

Le conseil municipal vote néanmoins la délibération.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

9. Travaux église

Travaux 1 : Devis pour changement des 5 fenêtres à la sacristie : Devis MP2A pour un total de 15 583, 35 € HT soit 18 700 € TTC.

Monsieur le Maire propose de ne pas inscrire cette dépense au budget 2024 en attente de réalisation d'autres devis.

Travaux 2 : Changement vitres extérieures cassées de l'église (environ 15 vitres). Une déclaration de sinistre a été déposée auprès de l'assurance suite rafales vent du 07/03/24, en attente montant de la franchise. Devis demandés auprès des sociétés Atelier du Vitrail du Mont Royal et MP2A (coût estimatif location échafaudage = 4 000 à 4 500 €).

Monsieur le Maire propose de mettre une enveloppe au budget 2024. Des devis doivent être réalisés.

10. Point SIPOM

Rencontre Monsieur Pages du 23/02/2024 :

Point sur la taille des points de collecte : Ajout d'un conteneur jaune sur un point de collecte, modification taille des conteneurs jaunes sur 5 points de collecte.

Partage des informations du SIPOM sur des arrêts porte à porte : Un courrier cosigné par la mairie et le SIPOM pour l'arrêt définitif du porte à porte motivé par la dangerosité pour les agents a été adressés à chaque administré concerné.

Arrêt du composteur au cimetière et mise en place de poubelles « déchets verts » qui seront collectées et amenées en déchetterie par les agents de CCTL.

11. Comptes rendus des réunions intercommunales

- ESIT du 28/02/24 :
 - Effectif 25PS / 24MS / 18GS / 17CP / 28CE1 / 26CE2 / 23CM1 / 27CM2
 - Diminution de l'effectif sur les 2 prochaines années.
- Commission Finances et Bureau CCTL du 05/03/24 :
 - Elaboration du budget prévisionnel 2024 = 38 000 000 €.
 - Participation financière aux divers syndicats : PETR, SDAN, GAL repris par CCTL en 2024.
 - Abandon des lignes de trésorerie pour l'équivalent de 1 600 000 €.
 - Perception de FPIC prévue en 2024.
 - Capacité d'autofinancement retrouvée et pas de recours systématique à l'emprunt pour les investissements retenus.
 - Maîtrise des coûts de fonctionnement.
 - Pas de hausse des taux de fiscalité.
- Commission Urbanisme CCTL du 12/03/24 :
 - Présentation bilan 2023 et perspectives 2024.
 - 1 257 demandes d'autorisations d'urbanisme traitée en 2023 soit 916, 6 dossiers pondérés avec une hausse significative des dépôts de déclarations préalables de travaux.
 - Equivalent de 3 instructeurs (320 actes/an/instructeur).
 - Départ du service mutualisé de la commune de Prunet.
 - Coût de fonctionnement du service 179 622 € en 2023 / Prévisionnel 2024 : 213 942 €
 - Pour 2024, transfert de l'instruction des demandes d'urbanisme auprès du prestataire plus important = coût estimatif de 77 959 €.
 - Prévisionnel d'un volume de dossiers à traiter identique à 2023 mais fonctionnement du service avec 1,5 instructeur.
 - Coût de l'acte de référence (PC) en augmentation de 20 % par rapport à 2023 soit 233, 41 € au lieu de 195, 97 €.
 - Installation panneaux photovoltaïques : consultation du SDIS obligatoire si l'habitation est située à moins de 400 mètres d'une borne incendie ou point de lutte incendie (ex : citerne, bâche).
- Réunion Gendarmerie Brigade de Lanta-Caraman du 12/03/24 :
 - Référent Thomas ZETTOR
 - Bilan accident : 1 mortel et 7 corporels
 - 46 cambriolages
 - 135 infractions

12. Questions diverses

- Messe de la Saint Joseph à 19 heures le mardi 19/03/24.
- Pièces complémentaires PC PROBATEL déposées le 01/03/2024 :
 - Traitement rejet eaux pluviales sur la parcelle à revoir.
- Devis barnums et barrières de polices :

• ALEC 2 Barnums, 3m x 4,5m, toile 320gr/m2	1 027 € HT
• ALEC 2 Barnums, 3m x 4,5m, toile 520gr/m2	1 448 € HT
• PRODES 3 Barnums, 3m x 4,5m, toile 460gr/m2	1 792 € HT
• ALEC 10 barrières	619 € HT

- Devis 50 carafes plastiques :
 - Personnalisées : 119,90 € HT
 - Neutres : 53,50 € HT
- Fibre installée en mairie le 05/03/2024.
- Taux d'imposition : proposition de maintenir les taux 2023.
- Attente validation de la commission préfectorale pour installation caméra vidéoprotection.
- Courriel de la Gendarmerie Nationale cette semaine pour recensement des fêtes locales estivales.
- Enlèvement des vieux poteaux EDF au lieu-dit « En Sabanac » prévu dans un délai de 3 semaines suite relance SDEHG.
- Contrôle des bornes incendies effectué par le SDIS = peinture à refaire et absence de bouchons sur certaines bornes et débit insuffisant borne incendie Chemin du Lac.
- Prochain conseil municipal : 10/04/2024 – Vote des Taux Imposition, Compte Administratif et Budget 2024.